Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260121-2026_01_21_02-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

SÉANCE DU MERCREDI 21 JANVIER 2026

L'An deux mil vingt-six, le **Mercredi 21 janvier à dix-huit heures**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué par expédition en date du 09 janvier 2026, s'est réuni en Mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame Brigitte GUINARD, Conseillère municipale et membre du C.C.A.S. a été élue Secrétaire de Séance.

C.C.A.S. du 21-01-2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	01	21	02	00

❑ **AUTORISATION D'AVANCE POUR SECOURS EXCEPTIONNEL D'URGENCE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

MEMBRES DU CCAS	11
PRÉSENCE MAXIMALE	10
MANDANTS PERMANENTS	00
ABSENTS TOUTE LA SÉANCE	01
APTES A VOTER	10

CONVOCATION	09-01-2026
RÉUNION	21-01-2026
AFFICHAGE	Sans objet
TRANSMISSION	

Contrôle de Légalité : DCLE/2

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandans	PROCURATIONS	
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MEMBRES ÉLUS	LABBÉ HENRI	Président du C.C.A.S.			1	0	0		DÉSIGNATION DES MANDATAIRES
	BERTIN JOSYANE	Vice-présidente			1	0	0		
	CHARLOT KARINE	Conseillère Municipale			1	0	0		
	DONNARD ROXANE	Conseillère Municipale			1	0	0		
	GUINARD BRIGITTE	Conseillère Municipale			1	0	0		
	DETREZ NICOLE	Conseillère Municipale			1	0	0		
MEMBRES EXTÉRIEURS	CRAMOISAN ANNICK	Membre Extérieur			1	0	0		
	DURAND FRANÇOISE	Membre Extérieur			1	0	0		
	LONCLE GENEVIEVE	Membre Extérieur			1	0	0		
	MARTIN ISABELLE	Membre Extérieur			0	0	1		
	RENAULT ANDRE	Membre Extérieur			1	0	0		
DÉCOMPTE DE LA PARTICIPATION LA PLUS ÉLEVÉE					10	00	01		

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260121-2026_01_21_02-DE

Conseil du 21-01-2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	01	21	02	00

❑ **AUTORISATION D'AVANCE POUR SECOURS EXCEPTIONNEL D'URGENCE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

Monsieur le Président du C.C.A.S. informe Conseil d'Administration qu'il y a lieu de reconduire les dispositions de la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 mars 2025, afin d'octroyer le cas échéant des secours exceptionnels d'urgence aux personnes provisoirement démunies de toutes ressources.

Invité à se Prononcer, le Conseil d'Administration,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'AUTORISER Monsieur le Président du C.C.A.S. et l'Adjointe aux affaires sociales, Vice-présidente, à octroyer hors cession du Conseil d'Administration, des secours exceptionnels d'urgence aux personnes provisoirement démunies de toutes ressources, sans préjudice des décisions nominatives approuvées par l'organe délibérant.

DE RECONDUIRE à 600 euros le montant maximal des secours d'urgence susceptibles d'être accordés aux administrés nécessiteux, au regard des situations marquées par une détresse manifeste ou une grande difficulté qui appellent l'intervention diligente des services sociaux communaux, hors session du Conseil d'Administration.

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Sens de la Décision					Approbation			Décompte des Suffrages			
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
11	10	00	01	10	00	00	10	00	10	10	00

Le Président du CCAS,
Henri LABBÉ,
ERQUY, le 21 janvier 2026

Ville d'ERQUY
Centre Communal d'Action Sociale
Côtes d'Armor